

DEMANDE DE LICENCE 2019/2020

2

Remplissez en lettres capitales et signez en 2 exemplaires ce formulaire. Conservez un exemplaire et remettez le second à votre Président(e) de club.

RENOUVELLEMENT LICENCE N° (8 chiffres) **NOUVELLE LICENCE**

CLUB

LIGUE **DÉPT.**

CIVILITÉ **NOM** **PRÉNOM.**

SEXE : FÉM. MASC. **NÉ(E) LE** **NATIONALITÉ**

ADRESSE

CODE POSTAL **VILLE** **PAYS**

TÉL. FIXE : + 33 (0) **TÉL. MOBILE** : + 33 (0)

E-MAIL

DANS L'INTÉRÊT DU DÉVELOPPEMENT DU BADMINTON FRANÇAIS, J'ACCEPTÉ QUE CES INFORMATIONS PUISSENT ÊTRE UTILISÉES PAR LA FÉDÉRATION À DES FINS DE COMMUNICATION.

J'ACCEPTÉ QUE LA FÉDÉRATION TRANSMETTE MES COORDONNÉES À DES TIERS AFIN NOTAMMENT DE RECEVOIR DES OFFRES PRIVILÉGIÉES ET SÉLECTIONNÉES PAR LA FÉDÉRATION.

Je ne souhaite pas que l'on puisse accéder à ma fiche résultat personnelle, j'ai conscience que ma participation à au moins une compétition officielle me fera apparaître dans les résultats de compétition et dans le classement de la fédération conformément au règlement général des compétitions.

Protection des Données à caractère personnel "Les données font l'objet d'un traitement effectué par la FFBAD pour son propre compte et le compte des ligues et des clubs, et ne seront traitées ou utilisées que dans la mesure où cela est nécessaire dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence, de l'utilisation et diffusion d'images ou sons vous concernant, ainsi que pour l'envoi d'informations postales ou digitales de la part de la FFBAD. Ces données seront conservées le temps de la validité de la licence. Elles seront supprimées de manière sécurisée à partir de 3 ans après la fin de cette validité. Pendant toute la durée de conservation des données personnelles, et à partir de ce jour, la FFBAD met en place tous les moyens aptes à assurer leur confidentialité, leur exactitude, et leur sécurité, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés et non habilités. L'accès aux données à caractère personnel est strictement limité aux collaborateurs de la Fédération, des ligues et des clubs, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, RGPD, vous bénéficiez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de vos données personnelles ou encore de limitation du traitement. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes et justifiés, vous opposer au traitement des données à caractère personnel vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en contactant FFBAD ou son Délégué à la Protection des Données dont les coordonnées sont accessibles gratuitement sur simple demande. En cas de difficulté en lien avec la gestion de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter la CNIL, Commission nationale de l'informatique et des libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr), autorité de contrôle du territoire Français."

<p>PREMIÈRE PRISE DE LICENCE ➤</p> <p>RENOUVELLEMENT DE LICENCE ➤</p>	<p>JOINDRE LE CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION ➤➤</p> <p>REEMPLIR LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ ET JOINDRE UNE ATTESTATION ➤➤</p>	<p>Téléchargez ICI le formulaire unique et obligatoire du certificat médical</p> <p>Téléchargez ICI le questionnaire de santé (formulaire Cerfa N°15699*01) et l'attestation</p>
---	--	--

Rappel : Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions du questionnaire de santé, un certificat médical datant de moins d'un an doit obligatoirement être fourni pour le renouvellement.

 <p>LE MAGAZINE OFFICIEL DE LA FFBAD À SEULEMENT 2€ POUR 4 NUMÉROS</p>	<p><input type="checkbox"/> OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BAD EN VERSION PAPIER ET AU FORMAT NUMÉRIQUE CONSULTABLE SUR MYFFBAD.FR</p> <p><input type="checkbox"/> OUI, JE SOUHAITE RECEVOIR 100% BAD UNIQUEMENT SOUS FORMAT NUMÉRIQUE CONSULTABLE SUR MYFFBAD.FR</p> <p><input type="checkbox"/> POUR LES -12 ANS, OUI JE SOUHAITE RECEVOIR 100% PLUMY AU FORMAT PAPIER TOUS LES 3 MOIS.</p>
--	---

ASSURANCE :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de médecine couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBAD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,32€ TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition (procédure obligatoire). La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBAD - rubrique assurance.

CONTRÔLE ANTIDOPAGE :

Considérant le Code du sport - Titre III : Santé des sportifs et lutte contre le dopage,
- Article L232-10-3 : « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. »
- Article L232-12 : « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

LES RESPONSABLES LÉGAUX DES ENFANTS MINEURS SONT TENUS DE REMPLIR L'AUTORISATION D'INTERVENTION CI-DESSOUS

JE SOUSSIGNÉ(E): M. , MME , MLE , **NOM**

AGISSANT EN QUALITÉ DE : PÈRE, MÈRE, TUTEUR, TUTRICE,
autorise pour mon fils (ma fille, mon pupille, ma pupille) le responsable du club à faire intervenir les services de santé publics en cas d'accident corporel de l'enfant.

NOM DE L'ENFANT **PRÉNOM**

LE / /

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT LÉGAL

Signature du licencié ou de son représentant légal

Faire précéder la signature de la mention :
"lu, compris et accepté"

DROIT A L'IMAGE :

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion de la FFBAD et du badminton, le signataire reconnaît que la FFBAD et ses organes déconcentrés peuvent procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient, à titre gratuit, et ce, pendant la durée de validité de sa licence, et pour le monde entier.

Fiche d'informations légales

Cette fiche est à remplir obligatoirement.

Je soussigné(e) _____ adhérent(e)
ou
responsable légal de _____

Adhésion à l'association au titre de _____ de 25€ réglée en

CHÈQUE ESPÈCE

AUTORISATION PARENTALE :

J'autorise mon enfant à quitter seul le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité.

OUI NON

J'autorise mon enfant à prendre place dans une voiture particulière afin d'effectuer les déplacements nécessaires par les compétitions sportives officielles, amicales ou de loisirs.

OUI NON

DROIT À L'IMAGE

J'autorise le club à prendre des photos et/ou filmer à l'occasion des activités sportives ou associatives auxquelles participe l'adhérent et autorise leur publication dans le bulletin d'information et sur le site internet du club

OUI NON

ASSURANCE

Je certifie être titulaire d'une Assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages causés à des tiers ainsi que d'un contrat individuel accident couvrant mes propres dommages corporels.

OUI NON

- L'association CHANTECLER est couverte par un contrat garantissant « les conséquences financières de la Responsabilité Civile et pouvant incomber à l'assuré pour tous dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs à des dommages corporels et/ou matériels causés à autrui en vertu des règles du droit administratif et du droit civil dans le cadre des activités liées à l'objet social de l'assuré ». L'association CHANTECLER ne couvre pas les adhérents et bénévoles pour les dommages corporels subis dont elle ne serait pas responsable. De ce fait, l'adhérent ou le bénévole doit se prémunir, s'il le souhaite, d'un contrat d'assurance individuelle accident. [Article L 321.4 du code du sport](#).
- J'ai bien noté l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance garantissant l'individuel accident et garde le libre choix concernant la souscription de celui-ci.*

- L'adhésion au Club implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultable au Siège.

- Je reconnais, en outre, être avisé de mon entière responsabilité et décharge TOTALEMENT CHANTECLER et ses dirigeants tant que mon dossier d'inscription n'est pas complet, en particulier en ce qui concerne la fourniture d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive.

- J'autorise la Direction de Chantecler à faire donner à l'adhérent les soins médicaux et chirurgicaux nécessaires, si accident grave, et m'engage à rembourser sur présentation des justificatifs, les frais engagés par l'association. En cas d'accident, il sera fait appel aux services d'urgence et l'adhérent accidenté sera conduit à l'hôpital.

- Il dispose d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles collectées dans le cadre de mon adhésion et qui feront l'objet d'un traitement informatique (RGPD n°2013-679 du 27 avril 2016). Pour l'exercice de vos droits vous pouvez également contacter le Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse suivante : secretariat@assocchantecler.fr.

- Je suis informé(e) que l'association sera amenée à stocker mes données personnelles dans le cadre de mon adhésion.

- J'autorise l'association à me transmettre des informations par courrier, mails et sms.

TEXTE DE RÉFÉRENCE

[Code du sport](#)

Livre II : Acteurs du sport, titre III - Santé des Sports et Lutte contre le dopage (extrait)

- J'ai bien reçu et pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil périscolaire
- J'ai bien reçu et pris connaissance du règlement intérieur de centre de loisirs

Bordeaux, le _____
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

VOUS POUVEZ ACCÉDER À NOTRE
SITE INTERNET GRÂCE AU QR-CODE SUIVANT



Chantecler

CHANTECLER BORDEAUX
2 Impasse St Elisabeth 33000 Bordeaux

Tel: 05-57-87-02-57

secretariat@assocchantecler.fr

Site: maisondequartierchantecler.fr

Annexe : Licencié d'un autre club

N° de licence : _____ Club : _____

Adresse : Bat : _____ Appt : _____ N° : _____ Rue : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Mail : _____ Tel. Port : _____

Conformément à la loi 78-17 du 06.01.78, les adhérents sont informés de ce que les informations sont destinées à alimenter un fichier informatisé en mis œuvre par CHANTECLER. Ils disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données les concernant. L'Association CHANTECLER dans le but de favoriser le développement des différentes sections peut être amenée à communiquer à des tiers les coordonnées des adhérents. Ces derniers peuvent s'opposer à cette cession sur papier libre adressé à la Présidence de CHANTECLER



GdB

Certificat médical de non contre-indication Formulaire obligatoire

Formulaire 1

adoption :
entrée en vigueur : 01/09/2017
validité : permanente
secteur : ADM
remplace : Chapitre 2.1.F1-2016/1
nombre de pages : 1

5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion

ENGAGEMENT DU JOUEUR POUR LE CERTIFICAT MEDICAL

Le badminton est un sport qui peut solliciter intensément les systèmes cardiovasculaire et respiratoire. Cette activité physique particulière doit donc inciter le médecin à la prudence pour la délivrance de ce certificat. Le risque de mort subite au cours d'une activité physique intense existe chez les séniors et aussi chez les plus jeunes.

Le présent certificat doit être établi par un médecin titulaire du doctorat d'État, inscrit à l'Ordre des médecins.

La commission médicale de la FFBaD rappelle l'utilité:

- d'un interrogatoire soigneux sur les antécédents personnels et familiaux, à la recherche de facteurs de risques : Symptômes cardiaques, palpitations, essoufflement anormal, fatigue intense après un effort, anomalies du bilan lipidique, hypertension artérielle, diabète, obésité, atteinte de la fonction rénale, élévation de la CRP. et antécédents familiaux de maladie cardiovasculaire.
- d'un examen clinique attentif.
- d'un électrocardiogramme de repos de dépistage à partir de l'âge de 12 ans.

Seul le Médecin au cours de son examen est apte à décider de la nécessité de pratiquer des examens complémentaires tels qu'un électrocardiogramme, une épreuve d'effort, une échographie, un bilan biologique, etc. en fonction des signes d'alerte et des facteurs de risque après en avoir apprécié l'importance.

Je déclare avoir pris connaissance et compris ces informations concernant ma santé et la pratique du badminton. Je ne saurais ainsi me retourner contre la FFBaD pour ces motifs. Je sollicite donc une licence pour la pratique du badminton, y compris en compétition.

Fait le à
*(Signature du joueur ou de son représentant légal,
précédée de la mention « lu et approuvé »)*

Certificat médical

Je soussigné(e), Docteur en Médecine, certifie avoir examiné ce jour

Nom Prénom
né(e) le : / /

et, après avoir pratiqué les examens recommandés par le consensus médical, je certifie que son état ne présente pas de contre indication à la pratique du sport ou du badminton, y compris en compétition.

Fait le à Signature et cachet du médecin examinateur

Toute déclaration erronée ou fourniture de faux documents dégage la responsabilité de la FFBaD. Ces examens ne sont pris en charge ni par la Fédération Française de Badminton, ni par les organismes sociaux.

L'utilisation de ce formulaire est obligatoire, il doit être remis avec la demande de licence au club qui le conservera

A CONSERVER PAR L'ADHERENT : MEMO (horaires, contacts...)

- Site de la section : www.badminton-chantecler-bordeaux.org/
- Page Facebook : www.facebook.com/pages/Chantecler-Badminton/182173778526400
- Inscription aux tournois (15 jours avant la limite d'inscription au tournoi) sur le site www.badiste.fr
- Demandez votre code badiste : bureau@badminton-chantecler-bordeaux.org

Membres du bureau :

- **Présidente** : Christine Hubert 06 18 10 30 00 – c.hubert@badminton-chantecler-bordeaux.org
- **Secrétaire** : Jean Lacombe et Ly-Hoa Chai
- **Trésoriers** : Laurence Jaumont et Yannick Andreano
- **Responsable des entraînements**: Gérald Guegaden : 07 84 00 19 55 – g.guegaden@badminton-chantecler-bordeaux.org

• Des créneaux « jeux libres » :

LUNDI	18h-22h30	GP2
MERCREDI	20h-22h	GP2
SAMEDI	9h-12h	GP3



Chantecler Badminton a une école de badminton labellisée*** par la FFBad. Accueil des jeunes de minibad (7 ans) à Cadet.

Enseignement de la pratique en lien avec les directives nationales et régionales, à l'aide de l'outil pédagogique PassBad.

Validation des étapes de progression grâce au passage des « plumes ».

• Des créneaux d'entraînements techniques encadrés :

LUN	17h45-19h30	GP3	Entraînement jeunes 5°/4°/3°/2°/1°/Terminale	Daniel
	19h30-21h	GP3	Entraînement adultes niveau intermédiaire	Daniel
	18h-19h30	Cassignol	Entraînement jeunes (CE2 à 6°)	Yohan
	19h45- 21h15	Cassignol	Cours Adultes débutants	Yohan
	17h30 17h45-19h	Vaclav Havel Ginko	Entraînement jeunes (CP à CM2)	Gérald
MER	17h30-19h	GP3	Entraînement jeunes collégiens-lycéens	Daniel Rahim
	19h-21h	GP3	« Haut niveau » Equipes 1 et 2	Nabil
JEUDI	18h-19h30	Ginko	Entraînement	Daniel
	19h30-21h	Ginko	Cours Adultes débutants	Yohan
	19h-21h30	GP3	Entraînement jeunes élites + lycéens + adultes	Rahim JB
VEN	17h30-18h45	GP3	Entraînement CE1 à CM2	Yohan
	19h-20h30	GP3	« Haut niveau » Equipes 1 et 2	Nabil

Venez encourager l'équipe 1 en Nationale 2



Gymnase GINKO,
cours de Québec, Bordeaux

Accès gratuit pour tous
Les dates des rencontres sont indiquées sur

www.badminton-chantecler-bordeaux.org/

Tournois de CHANTECLER 2018

Senior : 10-11 mars

Vétérans : 10 février

Tournois Homologués

Séries N/R/D/P

Adresse des gymnases (à Bordeaux) :

- GP2 : rue Jean Artus
- GP3 : rue Pierre Trébod
- Ginko : cours de Québec
- Cassignol : 62 rue Laseppe

Pas d'entraînements durant les vacances.

Pas de jeu libre les jours fériés.

Pour rester informé sur les horaires d'ouverture, en particulier durant les vacances scolaires, consultez le site de la section ou le facebook de Chantecler Badminton.



Notre partenaire pour l'équipement :

SPORTARTICLE

39 allée Félix Nadar, 33700 MERIGNAC

contact@sportarticle.com

Notre interlocuteur : Pedro VANNESTE

A CONSERVER PAR L'ADHERENT : REGLEMENT INTERNE DE LA SECTION BADMINTON DE CHANTECLER

Adhésion et accès aux salles d'entraînement et de jeux :

- Après 3 séances d'essais maximum, le joueur doit devenir adhérent à Chantecler Badminton. L'adhésion au club n'est effective qu'après remise du dossier complet (fiche d'inscription complétée et signée, le certificat médical de non contre-indication à la pratique du badminton **[Formulaire obligatoire de la FFBAD]**, frais d'inscription, timbre).
- Les adhérents peuvent inviter des personnes extérieures à venir jouer à titre exceptionnel, après avoir prévenu un membre du bureau.
- Les licenciés d'un autre club qui souhaiteraient régulièrement venir jouer sur les créneaux du club devront s'acquitter des droits d'inscription.
- La mise en place des poteaux et filets, ainsi que leur rangement en fin de séance est l'affaire de tous.
- Les effets personnels sont sous la responsabilité de son propriétaire. Le club ne saura être tenu pour responsable de vols, pertes, dégradation durant les séances, dans la salle ou dans les vestiaires.

1. Créneaux d'entraînements ou d'initiation :

- Les entraînements sont assurés par des moniteurs Brevets d'Etat ou des entraîneurs fédéraux (titulaires EB1, AB1).
- **Seuls les joueurs qui se sont inscrits et ayant cotisé aux options comprenant des entraînements (initiation ou perfectionnement...) peuvent y participer.** Les entraîneurs décident de l'affectation des joueurs du club dans tel ou tel créneau en fonction de leur niveau et de leur disponibilité.
- Le club fournit les volants lors des entraînements et peut prêter des raquettes dans le cadre d'une découverte du badminton.
- Les mineurs ne seront sous la responsabilité du club que lorsque le dossier d'inscription aura été dûment rempli avec toutes les pièces justificatives.
- Les horaires des cours doivent être respectés par tous - parents, enfants, animateurs - autant pour le début que pour la fin de ceux-ci. Les parents (ou responsables légaux) accompagnant leur(s) enfant(s) au gymnase, vérifieront la présence d'un encadrant du club dans la salle en début de séance. Les jeunes ne sont pas autorisés à sortir du gymnase pendant les cours, ni avant l'heure de clôture sauf si l'un des parents vient les chercher dans la salle et en informe le responsable présent. Les parents sont tenus de venir chercher leur enfant dans la salle. La responsabilité des animateurs cesse à la fin de la séance.
- Il n'y a pas d'entraînements encadrés durant les vacances.
- Les jeunes ayant acquitté les droits d'inscription ont accès jusqu'à 2 entraînements par semaine (+ jeu libre)
- Les adultes ayant acquitté les droits d'inscription ont accès à 1 entraînement par semaine, sauf « haut niveau » (+ jeu libre).

2. Créneaux jeu libre :

- Le jeu libre est sous la responsabilité d'un ou plusieurs bénévoles mandatés par le bureau. Chaque licencié s'engage à respecter les consignes données par ces personnes et doivent s'assurer de la fermeture de la salle en leur absence.
- Les créneaux jeu libre sont ouverts à toute personne à jour de son inscription. Les jeunes joueurs (-18 ans) sont sous la responsabilité de leurs parents ou d'un adulte désigné, ces créneaux n'étant pas encadrés.
- Les joueurs doivent venir avec leur raquette (pas de prêt) et des volants (non fournis), une tenue adaptée et des chaussures de salle propres. Ils peuvent acheter des volants au club et/ou s'équiper en matériel auprès de notre partenaire avec remise en tant qu'adhérent (Informations sur notre site Internet et auprès du bureau).
- Lors de rencontres interclubs, des terrains pourront être mobilisés.
- De manière générale, les salles de jeu libre restent accessibles durant les vacances scolaires (petites et grandes), cependant, l'ouverture ne pouvant être systématiquement assurée, il est conseillé de consulter auparavant le site de la section badminton-chantecler-bordeaux.org ou le Facebook de Chantecler Badminton. Fermeture 3 semaines en août.

3. Compétitions :

- Sur toute compétition, les joueurs de Chantecler sont l'image du club. Il leur est demandé d'avoir une attitude exemplaire de fair-play et de correction. Tout licencié participant à un tournoi officiel est soumis aux règlements fédéraux (désistements, forfaits, tenues, attitude...).
- Les inscriptions des jeunes aux compétitions sont gérées par leur entraîneur. Dans la mesure du possible, un coach sera nommé sur les compétitions jeunes. En lien avec l'entraîneur, il coordonnera et sera le référent lors de la compétition.
- Les inscriptions aux différents tournois peuvent se faire grâce au site badiste (code à demander au bureau, bureau@badminton-chantecler-bordeaux.org). Chaque licencié doit gérer chacune de ses inscriptions aux différents tournois (envoi de la feuille d'inscription et de son chèque d'inscription au tournoi).
- Aux licenciés de Chantecler :
La section offre le tournoi de Chantecler (senior ou vétéran). Pour les joueurs ayant pris l'inscription avec entraînement, la section rembourse en plus jusqu'à 50 € par an de frais d'inscription aux tournois ou championnats (sur présentation de facture). Pour les joueurs ayant pris l'inscription avec entraînement "haut niveau", la section offre en plus l'inscription à un Challenge de Chantecler.

4. Interclubs :

- Les joueurs intéressés par les interclubs sont invités à se manifester auprès des différents capitaines et/ou d'un membre du bureau (voir le site internet).
- Les joueurs s'engagent pour la saison, s'efforcent de se rendre disponibles pour les rencontres. Ils sont tenus d'informer leur capitaine, dès que possible, pour tout empêchement lors d'une rencontre.
- Le capitaine organise la rencontre, s'assure de son bon déroulement et prévoit une petite collation à l'issue de la rencontre à domicile.
- Le capitaine se réserve le droit de réserver deux ou trois terrains pour le bon déroulement de la rencontre.

Pour les adhérents au club de Chantecler ne suivant pas les règles, des sanctions pourront être prises... Tout adhérent est invité à faire respecter ce règlement.

Pour rester informé sur la vie de la section, pensez à visiter le site Internet badminton-chantecler-bordeaux.org ou à vous référer à la page Facebook du club : www.facebook.com/pages/Chantecler-Badminton/182173778526400